



## **Règlements du Super Encan 2018**

1. Il n'est pas requis d'être membre de l'ARAQ afin d'acheter ou vendre des lots au Super Encan.
2. Tout lot ayant un lien avec l'aquariophilie peut être vendu.
3. **Un vendeur ne peut enregistrer plus de trois (3) lots identiques.**
4. **L'ARAQ se réserve le droit de refuser ou retirer tout lot, notamment en raison de son état ou de sa nature.**
5. Tout lot doit être enregistré avant le début de l'encan et être identifié minimalement avec les informations suivantes :
  - a) Identification du lot;
  - b) Maladie, défaut, difformité, défectuosité mécanique, etc. concernant le lot;
  - c) Nom du vendeur;
  - d) Numéro de téléphone du vendeur;
6. **Il n'y a pas de limite de lot qu'un même vendeur peut pré enregistrer, mais un maximum de 10 lots par vendeur peut être enregistré le jour même du Super Encan.**
7. Le vendeur peut fixer un prix de départ / prix plancher pour ses lots (voir explications à la fin des règlements)
8. Le vendeur peut miser sur ses propres lots. En cas de rachat d'un lot par un vendeur, le montant de la commission sera déduit du montant qui lui sera remis au terme du Super Encan.
9. Les commissions applicables sur les lots mis en vente au Super Encan sont les suivantes
  - a) Lot pré enregistré (soit avant le vendredi précédant l'encan à 20h30) : 25%
  - b) Lot enregistré sur place le jour du Super Encan : 35%
  - c) La commission minimale pour un lot est de 0,50\$.
10. Les lots déclassés pourront être repris par le vendeur à la fin du Super Encan une fois que la commission aura été payée. Si ces lots ne sont pas réclamés, ils seront considérés comme des dons à l'ARAQ.
11. Aucune espèce hybride ne sera acceptée.

12. Les lots vivants doivent idéalement être emballés dans des contenants de verre ou plastique transparent munis d'un couvercle. Les chaudières et sacs de plastique sont toutefois acceptés. L'ARAQ se réserve le droit de réemballer tout lot vivant dont elle juge le contenant inapproprié ou brisé. Un montant de 1,00 \$ sera déduit du prix de vente de chaque lot réemballé.
13. **L'ARAQ décline toute responsabilité en lien avec les lots vendus lors du Super Encan (ex : mauvais état de fonctionnement, vol, perte, dégradation, etc.).**
14. **Il est de la responsabilité de l'acheteur d'inspecter le lot avant de miser sur celui-ci. Chaque vente est finale et l'acheteur doit acquitter le prix de vente avant de prendre possession du lot.**
15. Les lots enregistrés ne peuvent être retirés des tables de l'encan.
16. **Le vendeur doit informer l'ARAQ, avant le début du Super Encan, des lots qu'il a pré enregistré, mais qu'il n'a pas apporté. Le défaut pour le vendeur de respecter cette obligation entrainera une pénalité de 1,00 \$ par lot pré enregistré, mais non apporté, et sera déduit du montant à lui être remis au terme du Super-Encan.**
17. Le paiement des ventes sera versé au vendeur soit à la fin du Super Encan, à la prochaine réunion de l'ARAQ ou par la poste moyennant des frais de 3,00 \$ pour couvrir les frais de poste et de chèque. Les montants versés aux vendeurs sont finaux et non négociables, étant entendu que les données utilisées pour le calcul de ceux-ci sont celles de l'ARAQ.

### **Système de prix de départ / prix plancher**

Ce système a pour but principal de permettre aux vendeurs de retirer un meilleur prix de leurs lots plus rare/dispensieux. Le système fonctionne de la façon suivante :

- À moins d'indication contraire sur l'étiquette, les prix de départ et de plancher d'un lot sont de 2\$.
- Le vendeur peut décider d'un prix de départ et d'un prix plancher plus élevés. Par exemple, le prix de départ pourrait être de 15\$ et le prix plancher de 5\$.
- Selon l'exemple précédent, l'encan débute à 15\$. Si aucun acheteur ne montre d'intérêt, l'encanteur va baisser le prix du lot par tranche d'un montant qu'il juge approprié. Dès qu'un acheteur ou plus démontre son intérêt, le prix recommence à monter jusqu'à ce qu'il n'y ait qu'un seul acheteur.
- Si aucun acheteur ne montre son intérêt pour le lot, le lot est déclassé et la commission est payée sur le prix plancher indiqué par le vendeur et non sur le prix de départ.